

N° 361/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 octobre 2023

Le 30 octobre 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 24 octobre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **26**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **0**

VOTES

Pour : **28**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame Nadia LAKHDER
Madame Fanny SAUNIER
Madame Josette NICOLET

pouvoir à Monsieur Pierre CHARITÉ
pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER
pouvoir à Monsieur Olivier DALON

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

OBJET

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
(4^{IÈME} ATTRIBUTION)

La convocation du conseil a été faite le 24 octobre 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 2 novembre 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 2 novembre 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
Séance du conseil municipal du 30 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 02/11/2023
Reçu en préfecture le 02/11/2023
Publié le
ID : 025-212502843-20231102-361_2023-DE



DÉLIBÉRATION n° 361/2023

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations (4^{ième} attribution)

Le Rapporteur :

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle de fonctionnement suivante :

Association	Subvention exceptionnelle de fonctionnement
Association Radio Amitié	366,00 €
TOTAL (Compte 65748)	366,00 €

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 65748.

M. Robert GRILLON, membre de l'association ne prend pas part au vote.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU